



l'éco- ATTITUDE

#8

JUN 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COËVRONS

L'ACTUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COËVRONS

édito

Cette année la Communauté de communes des Coëvrans a franchi une étape dans la gestion de ses déchets : le remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la Redevance Incitative qui vise à responsabiliser chaque citoyen et entreprise sur sa véritable production de déchets. Le but est d'encourager et de valoriser la réduction et le tri des déchets.

Nous travaillons chaque jour à améliorer nos pratiques et nos résultats tout en veillant à maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets toujours grandissants. L'extension de certaines filières à la déchèterie serait notamment une

piste pour répondre à ces enjeux. Mais c'est vous, consommateurs et citoyens, les principaux acteurs. Chaque geste compte, vous avez le pouvoir de contribuer directement à diminuer le volume de déchets à traiter.

Nous sommes conscients des gênes occasionnées par des difficultés de mise en oeuvre apparues début janvier. Nous vous remercions pour votre patience et, pour la plupart, pour votre civilité, pour en amoindrir les effets. Croyez en notre persévérance pour résoudre chacune des problématiques identifiées.

Retrouvez dans ce numéro de l'éco-Attitude les consignes de tri

de notre territoire, les erreurs à ne pas commettre ainsi que les gestes simples à adopter pour réduire sa production de déchets.

**RÉGIS LEFEUVRE**

Vice-président de la Communauté de communes des Coëvrans en charge de l'Environnement

FORTES CHALEURS : LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT

Afin de préserver la santé et l'intégrité des agents sur les périodes de fortes chaleurs tout en garantissant un accès du public aux déchèteries, la Communauté de communes des Coëvrans avait expérimenté des horaires aménagés sur la période estivale en 2023.

Cette phase de test a permis d'ajuster les conditions d'application des horaires d'été pour cette année 2024. Les horaires aménagés (ci-dessous) ne seront pas appliqués automatiquement pour la période du 15 juin au 15 septembre, mais seulement en cas de fortes chaleurs avérées.

Ainsi, ils seront communiqués le jeudi pour la semaine

suivante. Il n'y aura aucun changement d'horaire en cours de semaine après décision, même si les températures sont au final plus douces ou au contraire plus hautes.

Les horaires seront diffusés sur les déchèteries, le site internet www.coevrans.fr et sur nos réseaux sociaux.

DÉCHÈTERIE	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	HORAIRES ANNUELS*	HORAIRES FORTES CHALEURS	HORAIRES ANNUELS*	HORAIRES FORTES CHALEURS	HORAIRES ANNUELS*	HORAIRES FORTES CHALEURS	HORAIRES ANNUELS*	HORAIRES FORTES CHALEURS	HORAIRES ANNUELS*	HORAIRES FORTES CHALEURS	HORAIRES ANNUELS*	HORAIRES FORTES CHALEURS
ÉVRON	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	13h30-18h	Fermé	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30
MONTSÛRS	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	Fermé		13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	Fermé		13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30
CHAMMES	13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	Fermé		13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30
BAIS	13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	Fermé		13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	Fermé		13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30	9h-12h 13h30-18h	7h - 12h 13h - 14h30

*D'octobre à mars, les déchèteries ferment à 17h.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Depuis 2016 sur le territoire de la Communauté de communes des Coëvrons et depuis 2023 pour la France entière, tous les emballages se trient.

LES EMBALLAGES



Briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles et flacons en plastique



Tous les autres emballages en plastique

LES ERREURS À NE PAS COMMETTRE

1. Tous les plastiques ne vont pas dans les conteneurs, seuls les emballages vides doivent être déposés.
2. Les mouchoirs, couches, textiles et chaussants ne vont pas dans ces conteneurs.
3. Il n'est pas nécessaire de laver les déchets, tant qu'ils sont bien vides.
4. Il ne faut surtout pas empiler les emballages (exemple, les pots de yaourts), ni les laisser en sac car ils seraient alors exclus du tri.

LES PAPIERS ET CARTONNETTES



Emballages et cartonnettes



Journaux et magazines



Annuaire et catalogues



Courriers, lettres et autres papiers

LES ERREURS À NE PAS COMMETTRE

Les mouchoirs, essuie-tout, déchets autres que papier ou cartonné ne doivent pas être déposés dans le conteneur des papiers-cartonnettes

LE VERRE

Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



LES ERREURS À NE PAS COMMETTRE

Seuls les emballages doivent être déposés. Les verres à boire, assiettes, couverts, bols, miroirs doivent être mis dans les ordures ménagères ou à la déchèterie.

Pourquoi ? Car même lorsqu'il s'agit bien de verre ils ne sont pas de la même composition, les différents verres ne fondent pas à la même température et peuvent mettre en péril le recyclage.

LES GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

RÉDUIRE SES BIODÉCHETS

1. **Éviter le gaspillage alimentaire** : d'après la dernière étude réalisée en 2023, 51 kg par habitant de déchets alimentaires ont été mis dans les ordures ménagères, dont 14,5 kg encore emballés.

- Favoriser les circuits-courts avec les producteurs locaux
- Préparer ses menus de la semaine et faire une liste de courses
- Bien ranger ses aliments en respectant les températures
- Accommoder ses restes s'il y en a

2. **Trier ses biodéchets** : il n'est pas utile d'avoir un bac pour composter dans son jardin. Vous n'avez pas de jardin ? Le Service Valorisation des Déchets étudie toute demande d'installation d'un composteur collectif à la condition d'avoir au moins 2 ou 3 référents qui seront responsables de leur site.

ADOPTER DES OBJETS RÉUTILISABLES PLUTÔT QUE JETABLES

1. Les éponges lavables ou brosses à vaisselle contre les éponges jetables
2. Boire l'eau du robinet plutôt que d'acheter des bouteilles
3. Les disques lavables contre les cotons
4. Le rasoir électrique, en inox ou le coupe-chou contre le rasoir jetable
5. Utiliser des contenants réutilisables lorsque c'est possible et faire attention aux suremballages
5. Utiliser des protections hygiéniques lavables : culottes, cup, serviettes, il existe une solution pour tout le monde !



ET SI ON PARLAIT DE.... COUCHES LAVABLES



Les couches représentent en moyenne 5,12% des poubelles ménagères des Coëvrons, soit 254 tonnes pour 756 enfants de moins de 3 ans¹.

C'est dans une optique de réduction de nos déchets et donc de leur traitement (et de leur coût) que la Communauté de communes des Coëvrons envisage d'accompagner financièrement les parents faisant le choix des couches lavables pour leur enfant.

En effet, quand on parle de couches jetables, et même si on fait le choix de celles dites « biodégradables », une part non négligeable de l'objet ne l'est pas et dégage des polluants toxiques comme la dioxine.

Cependant, d'un point de vue environnemental, est-ce que les couches lavables sont un choix si avantageux ? Même l'ADEME² est, sur ce sujet, mitigée : quelle que soit la décision des parents, les deux auront des impacts notables et ce jusqu'à la propreté de l'enfant. Les économies relatives à l'achat de couches lavables n'apparaissent nettement que lors de leur utilisation pour un deuxième enfant³.

De plus, au quotidien, les couches jetables sont a priori plus simples d'utilisation que les couches lavables. Alors pourquoi cet engouement, s'il ne s'agit que de réduire le nombre de nos passages au conteneur d'ordures ménagères ? Il y a

bien un domaine où la couche lavable passe haut-la-main toutes les comparaisons : la santé des fesses des bébés ! En effet, la composition des couches pour bébés est rarement très claire. On sait, depuis les dernières analyses effectuées par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) que plusieurs substances chimiques dépassent les seuils sanitaires dans les couches et nul ne semble sûr des conséquences de l'exposition prolongée (jusqu'à 12h...) de ces substances sur les parties génitales de nos pouspons.

Couches lavables ? Couches jetables ? Le choix revient exclusivement aux parents, mais en ce qui concerne la réduction des déchets et de la facture globale relatives au traitement des ordures ménagères, la Communauté de communes des Coëvrons a choisi d'accompagner les parents investissant dans les couches lavables par une subvention pouvant aller jusqu'à 100 €, par enfant de moins de 30 mois.

+ d'infos : service valorisation des déchets ou Relais Petite Enfance au 02 43 66 32 00

¹ 2021 (Données issues des relevés des services Valorisation des Déchets et Relais Petite Enfance des Coëvrons)

² Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

³ Les couches lavables sont plus rentables économiquement que les couches jetables sur le long terme, à partir du 2^e enfant.



Suite à la mise en place de la redevance incitative, le 1^{er} trimestre 2024 enregistre une réduction importante des ordures ménagères de 37% alors que la quantité de tri collecté a augmenté par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Les emballages ont augmenté de 76%, le papier de 18% et le verre de 15%.

	MOIS	ORDURES MÉNAGÈRES	PAPIERS ET CARTONNETTES	EMBALLAGES PLASTIQUE ET MÉTAL	VERRES
2024	JANVIER	306 T ↘	57 T ↘	77 T ↗	135 T ↗
	FÉVRIER	204 T ↘	66 T ↗	63 T ↗	87 T ↗
	MARS	199 T ↘	50 T ↘	72 T ↗	68 T ↘
2023	JANVIER	404 T	59 T	42 T	88,76 T
	FÉVRIER	338 T	42 T	38 T	68 T
	MARS	382 T	51 T	39 T	105 T
DIFFÉRENCE EN %		-37 %	+18%	+76%	+15%

En tonnes

QUESTIONS

RÉPONSES

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE ERREUR DE TRI ?

Tout le monde peut se tromper, mais les erreurs de tri ont un impact. En plus de nécessiter plus d'intermédiaires, les différents prestataires facturent le tri et l'élimination des indésirables à la Communauté de communes des Coëvrans. Des pénalités peuvent également être appliquées en cas d'erreurs récurrentes ou trop nombreuses.

JE NE SAIS PAS DANS QUEL CONTENEUR DÉPOSER CERTAINS DÉCHETS. POUVEZ-VOUS M'AIDER ?

N'hésitez pas à vous connecter à l'application Guide du Tri de Citeo et/ou à la télécharger sur votre téléphone. Saisissez le déchet et l'application vous dira dans quel conteneur le mettre, ainsi que l'emplacement le plus proche. Rendez-vous également sur le site www.coevrans.fr pour tout savoir sur la collecte des déchets.

"L'Éco Attitude" est une lettre d'informations de la Communauté de communes des Coëvrans

Espace Coëvrans
2, avenue Raoul Vadepiéd
Châtres-la-Forêt
53600 ÉVRON
Tél : 02 43 66 32 00
Mail : environnement@coevrans.fr
www.coevrans.fr



Directeur de la publication :
Joël BALANDRAUD

Rédaction / mise en page :
Service communication et Valorisation des déchets

Photos / Illustrations :
Service communication

Création graphique :
Sandwich communication
Dépôt légal à parution

Imprimé sur du papier recyclé chez Imprim' services, entreprise labellisée Imprim'Vert.

+ d'infos

www.coevrans.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEVTRANS